



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Séance du 03 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 Juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Absents : 1
Procurations : 6

Date de la convocation :
29/06/2023

Secrétaire de séance :
Christine LE PAGE

Etaients présents : MM. Ida **RUSSO**, Bruno **BONARDI**, Nathalie **COSTANZO**, Jean-Paul **COUSI**, Florence de **BOLLARDIERE**, Sandrine **ESTEBE**, Christian **HULOT**, Philippe **JAUREGUIBER**, François **LEMAITRE**, Christine **LE PAGE**, Danielle **LORRE**, Isabelle **NOIRALT**, Jean-Marc **ROCACHER**, Yves **SOMBRIS**, Lilian **TERROU**, Bruno **VERMERSCH**

Ont donné procuration : MM. Michel **AZENS** à Christian **HULOT**, Fabienne **CAPOMAZZA** à Bruno **VERMERSCH**, Stéphane **DELAGE** à Bruno **BONARDI**, Jean-François **MARTINIÈRE** à Ida **RUSSO**, Eric **MORALES** à Sandrine **ESTEBE**, Mischa **REGGIANI** à Yves **SOMBRIS**

Etaients absents : Mme Brigitte **CLARENS**

AFFAIRE N° 2023-03-10 – Groupement de Commande Fourniture et Acheminement d'électricité – Eclairage Public – Lot N° 4 – Prestataire ekWateur PRO : approbation de l'Avenant N° 1

EXPOSE :

Dans le cadre d'un groupement de commande piloté par TOULOUSE METROPOLE, un accord-cadre (marché N° 21M0391) a été signé le 12/10/2021 et notifié le 14/10/2021 au prestataire ekWateur concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité – Eclairage Public et signalisation avec connexion de Type C5 (« petits consommateurs»). Cet accord-cadre a été conclu initialement pour une période de deux ans (du 01/01/2022 au 31/12/2023) avec possibilité de tacite reconduction sans que la durée maximale du marché ne puisse excéder 4 ans (période 2022-2025).

Suite à une restructuration interne de la société ekWateur SA (siège social : 37 rue de la Rochefoucauld à PARIS - 75009), la branche de son activité destinée aux clients professionnels a été transférée à une entité dédiée, la société ekWateur PRO située 79 rue de Clichy à PARIS (75009). Cette décision, en date du 07/11/2022, entraîne un changement de numéro de SIRET, d'adresse et de dénomination sociale. Cette décision n'a aucune incidence sur l'exécution de ce marché.

Conformément à l'article L.2194-1 du Code de la Commande Publique, le présent avenant N° 1 au marché N° 21M0391 a pour objet d'acter le transfert du présent marché de la société ekWateur SA au profit de la société ekWateur PRO qui se substitue dans l'ensemble des droits et obligations dudit marché et à tous les marchés subséquents qui en découlent et qui sont conclus avec chaque membre du groupement, dont la Commune de DREMIL-LAFAGE

... / ...

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,

DECIDE

-d'approuver les termes de l'Avenant N° 1 au marché N° 21M0391 joint à la présente délibération, portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité alimentant les points de livraison des membres du groupement de commande de TOULOUSE MÉTROPOLE – Lot N° 4 – Eclairage Public et signalisation avec connexion de Type C5 (« petits consommateurs »).

-d'autoriser Madame le Maire à le signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Ida RUSSO

Le Secrétaire de séance,
Christine LE PAGE



*Certifié exécutoire
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures*

*Transmis en Préfecture le :
Publié ou Notifié le : - 6 JUIL. 2023*

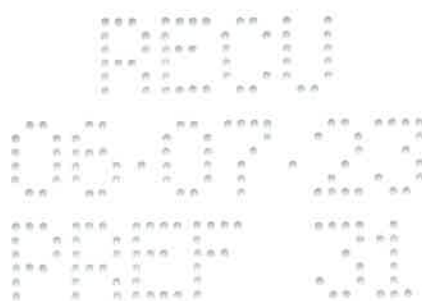
La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déferé préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.



**AVENANT N°1 – MARCHÉ N°21M0391
FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITÉ
ALIMENTANT LES POINTS DE LIVRAISON DES MEMBRES
DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE TOULOUSE
METROPOLE ET REALISATION DE PRESTATIONS DE
SERVICES ASSOCIES
LOT 4 ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION AVEC
CONNEXION DE TYPE C5 - PETITS CONSOMMATEURS -**

Titulaire n° 5 : ekWateur PRO

**ACCORD-CADRE N°21MC0353A00 RELATIF À LA
FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ
ALIMENTANT LES POINTS DE LIVRAISON DES MEMBRES
DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE TOULOUSE
METROPOLE ET REALISATION DE PRESTATIONS DE
SERVICES ASSOCIES
MARCHE N°21M0391
LOT 4 ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION AVEC
CONNEXION DE TYPE C5 - PETITS CONSOMMATEURS**

Entre

Toulouse Métropole

1, Place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc MOUDENC

autorisé par délibération du Conseil Métropolitain

Ci-après dénommée la Collectivité,

et

EkWateur Pro

79 Rue de Clichy
75009 Paris

Ci-après dénommée le titulaire.

Il a été établi ce qui suit :

Le marché n° **21M0391** « Lot 4 Éclairage public et signalisation avec connexion de type C5 – Petits consommateurs » a été :

- signé le : 12 octobre 2021
- notifié le : 14 octobre 2021

Est modifié comme suit :

ARTICLE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

L'accord-cadre pour la fourniture et acheminement d'électricité alimentant les points de livraison des membres du groupement de commande de Toulouse Métropole et réalisation de prestations de services associés - lot 4 Eclairage public et signalisation, avec connexion de type C5 - petits consommateurs a été attribué à l'entreprise Ekwater SA, en tant que titulaire n°5.
Ce marché a été attribué dans le cadre d'un groupement de commande dont Toulouse Métropole est le coordonnateur.

Le marché a été conclu sans minimum ni maximum.

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DE L'AVENANT

Suite à la restructuration interne de la société Ekwater SA dont le siège social est situé 37 Rue de la Rochefoucauld 75009 Paris, la branche de son activité destinée aux clients professionnels a été transférée à une entité dédiée, la société Ekwater Pro située 79 Rue de Clichy 75009 Paris.

Cette décision, en date du 07 Novembre 2022, entraîne un changement de numéro SIRET, d'adresse et de dénomination sociale.

Cette décision n'a aucune incidence sur l'exécution du marché.

Conformément à l'article L2194-1 du Code de la commande publique, le présent avenant a pour objet d'acter le transfert du présent marché de la société Ekwater SA au profit de la société Ekwater Pro qui se substitue dans l'ensemble des droits et obligations dudit marché et à tous les marchés subséquents qui en découlent.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant sont réputées inchangées.

Conformément à la convention 21TM03, le coordonnateur Toulouse Métropole procède à la passation d'avenants éventuels aux marchés relatifs à la modification du prix. Le présent avenant s'applique donc aux marchés subséquents conclus avec chaque membre du groupement.

Fait à <u>DREMIL-LAFAGE</u> , le <u>05 Juillet 2023</u> Le titulaire,	Fait à Toulouse, Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur, Pour le Président, Par délégation, Pierre TRAUTMANN
---	---

Le MAIRE
Ida RUSSO

